

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°35/2017**OBJET : COMPTE RENDU D'ACTIVITE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL
DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ DES ALPES MARITIMES.**

Conseillers en exercice : 23

Présents : 12

Excusés : 11

Pouvoirs : 5

Votants : 17

SÉANCE DU 29 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 29 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-trois juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjointe,

Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Grégory MARCUCCI, Aline ZANI, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Sylvie DAVILLER, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN, Christian FARALDI, Virginie CHABERT, Jean-Marie BELLONE qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Colette ZALMA, Annie BARBIER, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Théodore PAPPALO

SECRETAIRE DE SEANCE : Eric ROMAN

Le Maire informe les membres du Conseil qu'avec la loi de transition énergétique, les organismes de distribution de l'électricité et du gaz ont l'obligation de remettre un rapport annuel à leurs autorités délégantes.

Ce compte-rendu d'activités du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz des Alpes-Maritimes (SDEG), apporte des informations d'ordre technique, commercial et financier qui resteront annexés à la présente.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en délibéré :

PREND ACTE des données du rapport d'activités 2016 du SDEG.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le

